

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE SAINT-OUEN
80610

REPUBLIQUE FRANCAISE

Séance du 15 décembre 2022

DEPARTEMENT

SOMME

2022/38

L'an deux mille vingt deux

et le 15 décembre 2022

à 19 H

le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en la salle des fêtes communale,

sous la présidence de : **Mme DE ALMEIDA Sylvie, Maire**

Présents :

Mmes.Mrs.DE ALMEIDA Sylvie, Mme DORION Marie-Micheline, M. BOYAVAL Cédric, Mme MINET Céline, Mme BOYAVAL Muriel, Mme VIOLLETTE Francine, M. TOURNEUR Éric, Mme ROYNEAU Marie, M. PETIT Éric, Mr FROIDURE Francis,

Absents : Mme BRAILLY Ingrid, Mme BARBIER Mélanie, M. HUET Julien, M. CARLE Jean-Pierre, M. CAUX Jean-François, Mr SAUVE Christophe, Mme SOYEZ Gratiella. M. FROIDURE Laurent

Pouvoir de Mr CARLE Jean-Pierre à De ALMEIDA Sylvie

Pouvoir de BARBIER Mélanie à ROYNEAU Marie

Mr PETIT Eric a été nommé secrétaire.

Madame le Maire rappelle que le conseil municipal a approuvé le règlement intérieur du cimetière par la délibération en date du 07/02/2017, modifié par délibération n°2020/12 du 18 mars 2020.

Il est nécessaire de revoir ce document pour en modifier les durées de concessions. Seules, deux durées de concessions seront acceptées au 01/01/2023, à savoir les concessions de 30 ans et les concessions de 50 ans.

Il est proposé aux membres du conseil municipal de bien vouloir :

- Approuver le règlement municipal du cimetière tel qu'il est modifié et annexé à la présente délibération.
- Autoriser Madame le Maire à signer ledit règlement adopté à l'unanimité.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité cette décision modificative.

Acte rendu exécutoire après dépôt en
Préfecture

Le

Et publication

Du

Ou notification

du

Pour extrait conforme
Le Maire



Sylvie DE ALMEIDA